Investissement Canada—Loi

Ces amendements ont pour effet d'élargir le champ de compétence d'Investissement Canada. Au lieu que l'agence soit simplement chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'application des directives qu'il peut émettre, l'amendement la chargerait de conseiller et d'aider le . . .

... ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada.

Le second amendement ajouterait ce qui suit à la disposition:

(2) L'agence est habilitée à demander au gouverneur en conseil les directives en matière de politique qu'elle juge nécessaires.

Le premier amendement étendrait le champ d'activité de l'agence et le second lui assurerait une certaine indépendance qui l'autoriserait à soumettre des recommandations au gouverneur en conseil ou au cabinet.

Qu'est-ce que les Canadiens attendent d'Investissement Canada? Tout dépend à quels Canadiens vous parlez. Le gouvernement semble vouloir faire de cette mesure la pièce maîtresse de sa politique économique. C'est le seul changement qu'il a proposé dans l'ordre économique depuis le début de son mandat. On en vient à conclure qu'il laisse aux investisseurs étrangers le soin de régler les problèmes du chômage et du loyer élevé de l'argent et de relancer l'économie. Le gouvernement met tous ses œufs dans le même panier et se fie à l'investissement étranger pour sortir le pays de ses problèmes.

Est-ce réaliste? Je crois que non. Je voudrais poursuivre la prochaine fois que nous reprendrons le débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera de nouveau mis en délibération, le député pourra en parler pendant encore six minutes.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)